

Olympiades Santé Sécurité



CONSIGNES :

Sur chaque diapositive, il y a 3 propositions de réponses.

Vous devez entourer la(les) bonne(s) réponse(s) sur la grille papier qui vous est fournie.

Il peut y avoir plusieurs bonnes réponses par diapositive

Remerciements à l'INRS pour la quasi totalité des photos illustrant ces diapositives



Contexte

Manutentions

- A – L'opérateur utilise un dispositif d'aide à la manutention afin de réduire les risques liés aux manutentions manuelles.
- B – L'opérateur utilise ce dispositif pour ne pas se salir.
- C – Un dispositif d'aide à la manutention doit faire l'objet de vérifications périodiques organisées au sein de l'entreprise.



Contexte

Caissière en hypermarché

A – La manutention régulière de ce type de colis peut générer des troubles musculo-squelettiques (TMS) pour la caissière.

B – De part sa position de travail (mains sous le niveau du cœur), il n'y a pas de risque de TMS.

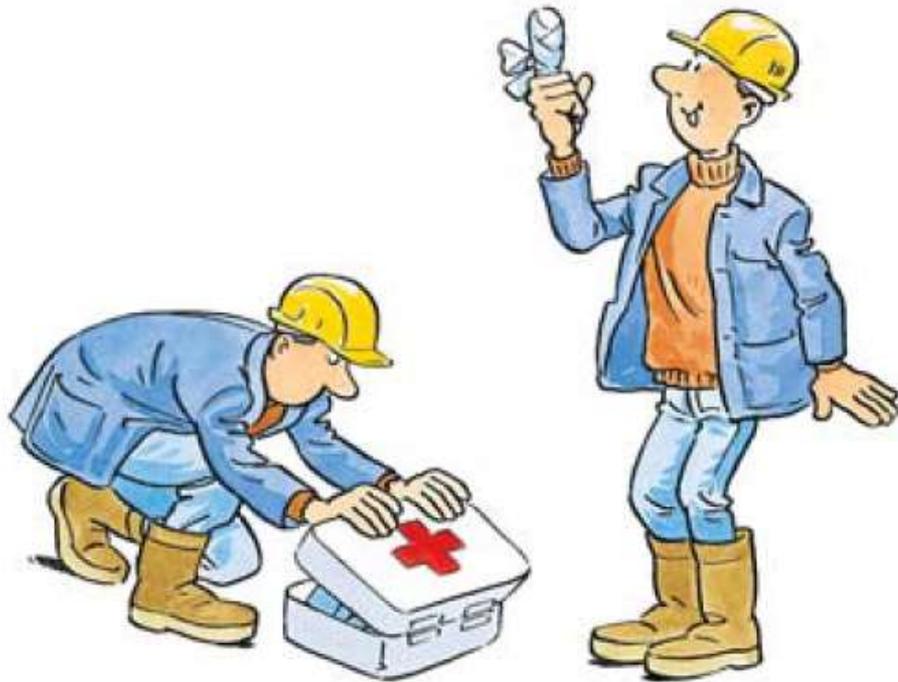
C – Un texte de la Sécurité Sociale recommande l'interdiction de passage en caisse des colis de plus de 8kg.



Contexte

Equipements de protection individuelle

- A – Les équipements de protection individuelle ne suppriment pas le risque, mais limitent les conséquences d'un accident.
- B – Il n'y a pas de risque du fait qu'il s'agit d'un produit de nettoyage.
- C – Les gants en latex sont efficaces pour toutes les activités.



Contexte

Sauvetage Secourisme du Travail

A – Dans une trousse à pharmacie, on doit trouver de l’aspirine.

B – Le SST (Sauveteur Secouriste du Travail) est identifié par un symbole sur son vêtement de travail.

C – Les trousse à pharmacie sont fournies par la Sécurité Sociale.



Contexte

Travail répétitif

**Mise en caisses de
bouteilles**

A – Un travail de ce type peut générer des TMS de type ‘canal carpien’.

B – Les produits pèsent 1,2 kg, il n’y a donc pas de risque.

C – Etant donné la hauteur de prise des bouteilles (hauteur d’épaule), il existe un risque d’apparition de TMS aux épaules.



Contexte

Manutentions

Utilisation d'un transpalette manuel.

- A – Un opérateur doit recevoir une formation avant d'utiliser un transpalette.
- B – L'opérateur utilise un transpalette, il ne risque pas de lumbago (mal de dos).
- C – La charge maximale doit être inscrite sur le transpalette.



Contexte

Circulation

- A – Ce panneau signifie qu’il est interdit de marcher sur l’herbe.
- B – Ce panneau signifie que le passage est interdit aux piétons.
- C – Ce panneau signifie qu’il y a un risque de glissade.



Contexte

Travail en boulangerie

- A – L'exposition à la farine peut provoquer une allergie.
- B – Il n'y a pas de risque, la farine est un produit alimentaire.
- C – La soufflette est le meilleur moyen pour nettoyer les locaux et machines.



Contexte

**Travail sur machine
(presse plieuse
hydraulique)**

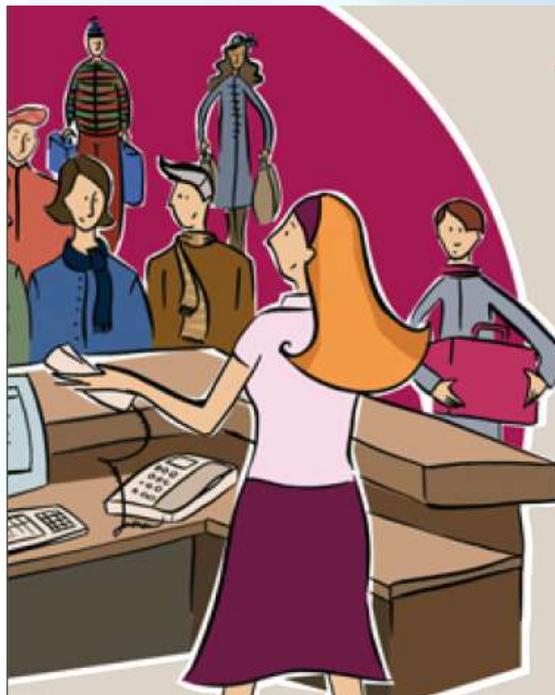
- A – Il n’y a pas de risque sur cette photo du fait que l’opérateur porte des gants.
- B – Il y a un risque de coupure lors de la manutention des tôles.
- C – Il est interdit d’utiliser une pédale de commande sur une presse plieuse.



Contexte

Bombes aérosol

- A – Il y a un risque d'incendie lors de l'utilisation d'une bombe aérosol.
- B – Le port de gants est obligatoire lors de la pulvérisation.
- C – Les entreprises doivent avoir les fiches de données de sécurité de ces produits.



Contexte

Hôtellerie Réception

- A – La réglementation prévoit l'interdiction de travailler debout.
- B – Cette activité peut générer du stress.
- C – Les réceptionnistes en hôtellerie peuvent être exposé(e)s à des risques d'agressions.



Contexte

Engins de chantier

A – Les cabines des engins de chantier doivent être équipées de ceintures de sécurité.

B – Les conducteurs d'engins de chantier doivent avoir suivi une formation de type CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité).

C – Les conducteurs d'engins doivent avoir le permis 'poids lourds' en plus du CACES.



Contexte

Bâtiment

- A – Le contact avec le ciment frais peut provoquer une maladie professionnelle.
- B – Le matériel électroportatif est interdit en extérieur du fait des risques de pluie.
- C – Il n’y a pas de troubles musculo-squelettiques dans les activités du bâtiment du fait de la diversité des tâches.



Contexte

Circulation en entreprise et chariots automoteurs

- A – Dans toutes les entreprises, ce sont les piétons qui sont prioritaires.
- B – Les panneaux de circulation installés en entreprise peuvent être identiques à ceux du code de la route.
- C – Il est préférable d'utiliser des chariots électriques à l'intérieur des locaux.



Contexte

Pressing

A – Les produits utilisés dans les pressings peuvent causer des maladies professionnelles.

B – L'opératrice devrait porter un masque pour se protéger des produits chimiques.

C – L'entreprise utilise des produits de lavage à base de dérivés pétroliers, elle devrait installer une aspiration au dessus de l'ouverture.



Contexte

Coiffure

- A – Les produits utilisés dans les salons de coiffure peuvent causer des dermatoses.
- B – Le code du travail impose le port de gants de protection pour les coiffeurs.
- C – L'utilisation régulière des ciseaux de coupe peut générer des TMS (troubles musculo-squelettiques).



Contexte

Bâtiment

Utilisation d'un brise-roche (marteau-piqueur)

- A – L'utilisation régulière de cette machine peut causer une surdité professionnelle.
- B – Le port de gants de sécurité supprime les risques liés aux vibrations.
- C – Cette machine génère un niveau sonore supérieur à 80 dBA.



Contexte

Etiquetage des produits chimiques

- A – Ce produit est irritant.
- B – Ce produit est inflammable.
- C – Ce produit empoisonne à forte dose.



Contexte

**Travail en hauteur
Plateforme individuelle
roulante légère**

A – Ce matériel remplace un escabeau.

B – Il faut avoir suivi une formation spécifique de type CACES pour utiliser un matériel de ce type.

C – Ce type de matériel doit être vérifié trimestriellement par un organisme agréé.



Contexte

Opératrice en centre d'appels téléphoniques

- A – Le travail sur écran peut entraîner une fatigue visuelle.
- B – L'écran est situé trop loin de l'opératrice.
- C – L'INRS recommande un éclairage de 300 à 500 lux pour le travail de bureau.



Contexte

Restauration

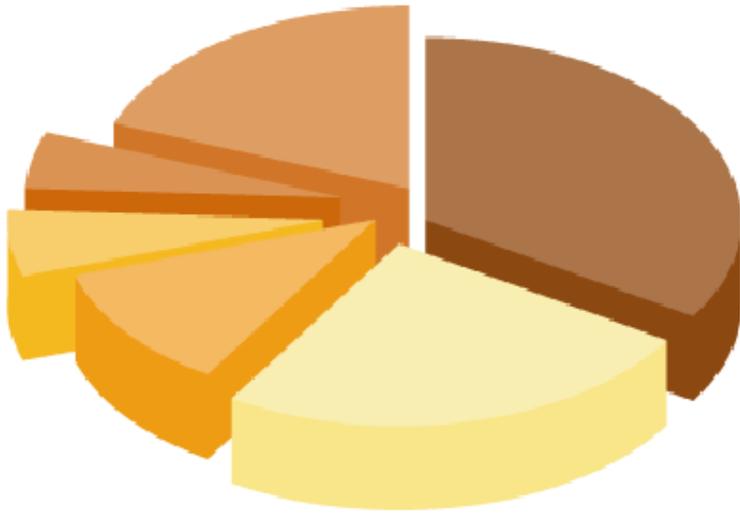
-Risque de glissade

-Equipements de
protection individuelle

A – Ce sont les glissades qui provoquent le plus grand nombre d'accidents de travail avec arrêt.

B – Un affichage « sol glissant » permet de supprimer les risques.

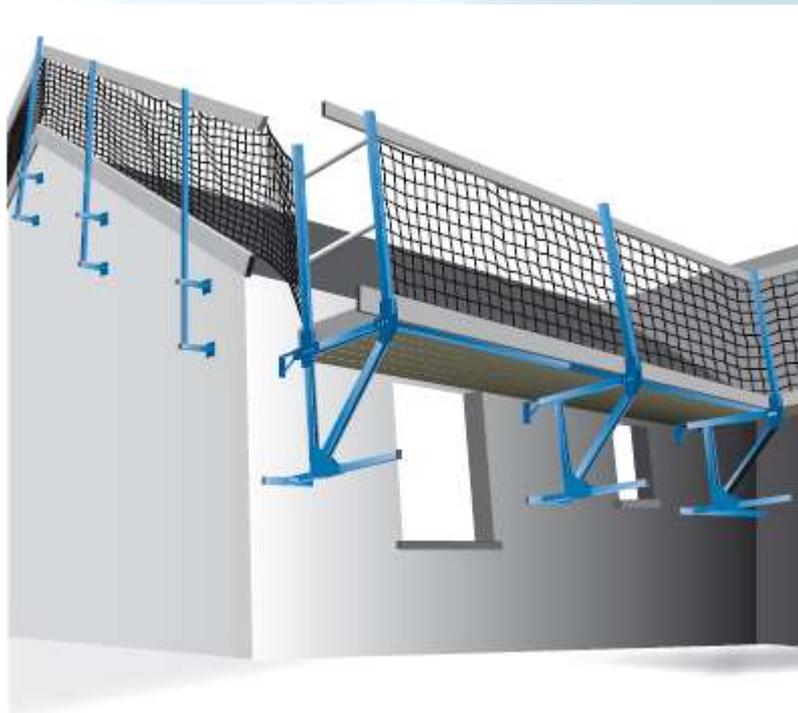
C – Le port de chaussures de sécurité est obligatoire en cuisine.



Contexte

Maladies professionnelles

- A – Toute maladie survenant sur le lieu de travail est une maladie professionnelle.
- B – C'est la Sécurité Sociale qui fixe la liste des maladies professionnelles.
- C – C'est l'employeur qui déclare la maladie professionnelle d'un de ses salariés.



Contexte

Chutes de hauteur

- A – Il faut privilégier les équipements de protection individuelle plutôt que les protections collectives.
- B – Ce type de matériel peut être utilisé par les charpentiers et les couvreurs.
- C – Ce type de protection n'est pas réglementaire, il faut un échafaudage de pied.



Contexte

Conduite et téléphone

- A – Sur cette photo, le conducteur commet une infraction en téléphonant.
- B – Même les appels professionnels sont interdits en conduisant.
- C – L'évaluation des risques professionnels doit prendre en compte le risque routier.



Contexte

Travail de la viande

A – L'utilisation régulière d'un couteau peut générer des troubles musculo-squelettiques dans cette profession.

B – Un boucher diplômé n'a pas besoin d'une formation sécurité au poste de travail lors de son embauche.

C – Un couteau bien aiguisé réduit le risque de trouble musculo-squelettique.



Contexte

Stockages

- A – Il est interdit de superposer deux palettes comme présenté sur la photo.
- B – Les palettes situées en hauteur doivent être entourées d'un film plastique (ou autre) afin d'éviter la chute des produits stockés sur la palette.
- C – Les palettes doivent être d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre (palette comprise).



Contexte

Véhicule utilitaire léger

**(moins de 3,5 tonnes
PTAC)**

A – PTAC veut dire : Poids Total Autorisé en Charge.

B – PTAC veut dire : Poids Total Avant la Charge.

C – Un GPS permet de réduire le risque routier.



Contexte

Sauvetage secourisme du travail

- A – La présence de SST (ou équivalent) est obligatoire dans toutes les entreprises.
- B – Les SST sont identifiés grâce à un macaron rouge sur leur vêtement de travail.
- C – Les SST doivent être recyclés tous les 2 ans.



Contexte

Transpalette électrique

- A – La charge maximale doit être indiquée de façon visible sur le transpalette.
- B – Tous les opérateurs travaillant dans le local de stockage peuvent utiliser un chariot de ce type.
- C – Le Code du Travail impose le port d'un gilet rétro-réfléchissant pour conduire un chariot automoteur.



Contexte

Stockage des produits chimiques

- A – Les produits chimiques doivent être étiquetés.
- B – Tous les produits chimiques doivent être stockés dans des armoires.
- C – Les produits chimiques doivent être stockés sur des bacs de rétention.

Olympiades

Santé Sécurité

Question subsidiaire 1

En 2011, selon les chiffres de la Sécurité Sociale, combien y a-t-il eu d'accidents de travail mortels ?

Question subsidiaire 2

En 2011, selon les chiffres de la Sécurité Sociale, quelle était, en nombre de jours, la durée moyenne d'un accident de travail avec arrêt ?